MADIÈRE infos

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°24 - Mai 2016

ÉDITORIAL

epuis plus d'un an déjà, la loi « NOTRe », (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) revient régulièrement sur le devant de la scène avec comme objectif la refonte de l'organisation des Collectivités Territoriales.

La 1ère étape s'est déroulée en 2015 avec la création de 13 nouvelles régions au lieu des 22 précédentes avec une prise d'effet au 1er janvier 2016, et, entre autres, la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour ce qui nous concerne.

La 2^{ème} étape en 2016 avec le regroupement sous forme de fusions des communautés de communes afin d'en diminuer le nombre, sur la base du critère de population, 15000 habitants minimum par communauté, sauf en zone de montagne ou le niveau est abaissé à 5000 habitants. En Ariège, 8 communautés de communes sont proposées au lieu des 22 actuellement, avec une prise d'effet au 1er ianvier 2017.

La 3ème étape dans les années qui viennent avec comme date butoir, le 1er janvier 2020, si la loi actuelle reste en vigueur, concerne la disparition de tous les syndicats intercommunaux, sauf les syndicats départementaux, qui gèrent actuellement l'eau potable, le traitement des déchets et l'assainissement. Dans ce cas, le S.I.V.O.M. du Terrefort serait supprimé et les communes adhérentes (13) seraient obligatoirement rattachées au « Syndicat

Mixte Départemental de l'Eau et Assainissement » (S.M.D.E.A.)

Enfin pour la 4ème étape, le statut de « commune nouvelle » créé par la loi de 2010, permet aux communes qui le souhaitent de se « marier » d'un plein accord. En 2015, la loi « NOTRe » a remis au goût du jour, avec insistance, un encouragement adressé aux communes, notamment celles à faible densité de population, à fusionner. La



France compte 36529 communes qui représentent plus de 45 % des communes recensées dans les 28 pays de l'Union Européenne. Sur les 36529 communes, 50 % ont moins de 500 habitants et 10 % ont moins de 100 habitants. L'objectif de cette démarche est de diminuer, le nombre de communes de moitié ; les plus petites en termes de populations, compteraient alors 1000 habitants, sauf en zone de montagne.

La tendance actuelle va à la création de structures territoriales plus importantes à tous les échelons : région, intercommunalités, communes. Reste l'énigme départementale : le Conseil Départemental sera-t-il supprimé dans les années à venir, comme certains le craignent ? Véritable serpent de mer ; déjà en 1981, les lois de décentralisation prévoyaient la suppression du Conseil Général. Bref, le plus important c'est de permettre à chaque citoyen de continuer à bénéficier d'une structure d'accueil et de services de proximité dans laquelle il se reconnaisse, tou-

jours dans la commune, même si le périmètre de celle-ci s'agrandit dans les années à venir.

Jean DEJEAN





LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 8 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2016 à l'unanimité en reprenant les résultats des comptes administratif et de gestion, 2015 qui présentent un résultat net cumulé excédentaire d'un montant de 2510 euros pour la section de fonctionnement, et un résultat net cumulé excédentaire d'un montant de 103865 euros pour la section d'investissement. Pour 2016, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'im-

position des taxes communales; celles-ci sont donc maintenues au niveau de 2015. Seules les bases locatives sur lesquelles s'appliquent les taux d'imposition connaissent, comme chaque année, une revalorisation décidée par l'Etat. Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des taxes communales avec trois autres communes du Terrefort, ainsi que les taux moyens communaux au niveau départemental et national.

TAXES	MADIERE	BEZAC	ESCOSSE	ST VICTOR ROUZAUD	TAUX MOYENS COMMUNAUX EN ARIEGE	TAUX MOYENS COMMUNAUX SUR LE PLA NATIONAL
T.H.	13.49	16.98	16.32	14.68	20.66	24.19
F.B.	10.66	17.88	10.25	10.47	21.45	20.52
F.N.B.	59.68	66.49	66.42	27.72	112.06	49.15
C.F.F.	23.15	36.86	28.75	22.50	1	25.95

Comme chaque année, **le Conseil Municipal** a attribué aux associations les subventions suivantes :

A.C.C.A. : 153 €
Club du 3^{ème} âge : 153 €
Comité des fêtes : 1000 €

• F.N.A.C.A. : 77 €

TRAVAUX 2016

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'agrandissement du cimetière, avec d'abord des travaux de terrassement qui précèderont les aménagements nécessaires : construction de murs, installation d'un dépositoire et d'un ossuaire, création d'un espace du souvenir avec un columbarium pour accueillir les urnes cinéraires et construction également d'un passage piéton sous forme de plan incliné entre le cimetière actuel du bas et le futur cimetière. Tous **ces travaux seront réalisés** après un appel d'offres public auprès des entreprises.

D'autres seront réalisés, en régie, entretien de la voirie communale, curage des fossés à proximité des aqueducs et création de passages busés.

Commémoration du 8 Mai 1945

Le dimanche 5 Juin aura lieu la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 et l'hommage aux Français morts en Indochine, pour l'ensemble des communes du Terrefort en présence des autorités civiles et militaires et à laquelle vous êtes conviés, avec le programme suivant :

A 11 h : Messe en musique en l'église de MADIERE

A 12 h : Cérémonie officielle de commémoration devant le monument aux morts.

A 12 h 30 : Apéritif à la salle polyvalente

INFOS PRATIQUES

Règlementation pour incinération des végétaux (rappel)

Désormais, c'est le ministère de la Santé et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de l'incinération des végétaux secs et verts sur pieds ou issus de coupe et de tonte.

En résumé, le brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé: broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe.

Le calendrier des brûlages et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

1) Interdiction totale de brûlage du 1er

juillet au 15 septembre

- 2) Du 1^{er} janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec déclaration préalable en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, déclaration et soumis à autorisation.

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité, et du bienêtre de tous.

Prolongation de la durée de validité des C.N.I.

Depuis le 01 janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées (en plastique) délivrées à des personnes majeures, entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, passe de 10 ans à 15 ans automatiquement et sans faire aucune démarche. Par contre,

les cartes d'identité délivrées avant le 02 janvier 2004 ne sont valables que 10 ans et dans ce cas vous devez procéder à leur renouvellement le plus rapidement possible. D'autre part, les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conservent dans tous les cas, une durée de validité de 10 ans.

Opération tranquillité absence

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernant le vol de bijoux et du numéraire mais aussi des matériels et matériaux en entreprises. Devant ce phénomène préoccupant la Préfecture nous invite à utiliser le dispositif « opération tranquillité absence ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la Gendarmerie Nationale de Pamiers pour



les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Rapport des analyses d'eau potable

Vous trouverez, en annexe à l'intérieur du bulletin, le rapport du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine suite au prélèvement réalisé le 12.04.2016 dernier au village par l'Agence Régionale de Santé en Midi-Pyrénées (A.R.S.). Le résultat des analyses démontrent, une fois de plus, que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur. La présence de 0.28 mg/L de chlore est imposée par la loi, souvent à titre préventif.

Site Internet

Le site internet de la commune www.madiere.fr a reçu pour le 1er trimestre 2016, 233 visites dont 20 % depuis l'étranger, et parmi les 665 pages qui ont été consultées, on trouve : « activités économiques », « conseil municipal » et la rubrique « photos d'hier et aujourd'hui ».

Secrétariat de mairie

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie sera fermé les 4 et 11 août prochains.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

 VEOLIA eau 05 61 67 19 65 : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

- SMECTOM 05 61 68 02 02: N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.
- Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.
- Le Maire : Personnel : 05 61 67 12 93 - Portable : 06 67 19 89 96 - Mairie : 05 61 67 14 50
- Site internet : www.madiere.fr

VIE SOCIALE

R.P.I. du Terrefort

- La fête de l'école se déroulera le mardi 28 juin à ESCOSSE
- Sorties scolaires et classes découvertes :
 - · le 1^{er} avril les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont organisé une journée « construction et lancement de microfusées » sur le terrain de football d'Escosse. Pour cette journée, l'école a fait appel à 2 animateurs de l'observatoire de Sabarat et de la cité des sciences. Cette activité a remporté un vif succès auprès des élèves et parents venus assister aux lancements.
 - · La classe de CE1/ CE2 en sortie de fin d'année au parc préhistorique de Tarascon et visitera la grotte de Niaux le lundi 30 mai.
 - · La classe de CM1/CM2 se rendra à Carcassonne le jeudi 12 mai pour la visite du château et ses remparts et assistera à une animation sur la vie des chevaliers au Moyen –Age.
 - · la classe de GS/CP/CE1 de Bézac organise une classe de découvertes de deux jours au Cap d'Agde sur le thème du milieu marin les 23 et 24 mai.
- Pour la rentrée scolaire 2016/2017, les prévisions annoncent une augmentation assez conséquente des effectifs d'où le souhait de tous d'une réouver-

ture d'un poste d'enseignant supplémentaire, qui avait été supprimé à la rentrée 2015/2016.

D'autre part, nous avons demandé aux élus responsables du R.P.I. du Terrefort, d'étudier toutes les organisations possibles (autres entités juridiques que le R.P.I.) afin de diminuer le coût de fonctionnement par élève, y compris une participation financière parentale forfaitaire annuelle, ce qui est le cas dans les autres R.P.I. du département. Actuellement le coût financier du fonctionnement à la charge des communes s'élève à 2450 € par enfant scolarisé. Pour un élève de Madière scolarisé au R.P.I. du Plantaurel le coût s'élève à 1367 €, idem pour un enfant scolarisé à Verniolle et 1000 € pour un élève à la Calandretta à Pamiers. Le coût financier total pour notre commune s'élèvera, pour cette année scolaire à plus de **35000 euros** pour 13 enfants au R.P.I. d'Escosse et 3 autres extérieurs au R.P.I. soit 16 enfants au total.

MINI GOLF

Comme prévu, le mini-golf « le Jardin des Sens » a rouvert ses portes, à compter du 5 mai dernier, après avoir bénéficié de travaux pour améliorer le concept. Vous trouverez dans ce

bulletin le programme pour la saison 2016 préparé par Jérôme PEBAY réalisateur du projet.

MEDIATHEQUE

Nous rappelons que la médiathèque d'ES-COSSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public **le lundi** de 15h à 18h, **le mercredi** de 15 h à 18 h, et le **samedi** de 10 h à 12 h. ■



MADIÈRE infos

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fusion des communautés de communes

Après plusieurs réunions et débats, parfois difficiles, avec les élus communautaires, Madame la Préfète, qui proposait la création d'une agglomération de SAVERDUN à TARASCON, a accepté la création d'une communauté de communes de la basse Ariège, regroupant les deux communautés de PAMIERS et de SAVERDUN/MAZERES, souhaitée par une grande majorité des élus concernés. Cette fusion des deux communautés prendra effet au 1er janvier 2017, elle comptera 35 communes et une population de 40000 habitants. Les élus communautaires sont déjà au travail pour réaliser la fusion des statuts et des compétences exercées dans cette nouvelle structure que sera la communauté de communes de la basse Ariège.

Amélioration de l'habitat et conseil gratuit

Nous vous rappelons que le service « habitat logement » de la Communauté de Communes renseigne gratuitement les administrés qui souhaitent connaître les possibilités pour l'obtention de subventions, et qui les accompagne dans la constitution du dossier. Dans tous les cas et pour tous renseignements, il convient de s'adresser, avant le début des travaux, à la Communauté de communes, 5 rue de la maternité à Pamiers en prenant rendez-vous (au 05 34 01 21 73). Vous pouvez également bénéficier d'informations concernant l'obtention de subventions complémentaires proposées par l'ANAH, le Conseil Régional et autres. Les principales aides de la communauté de communes dont peuvent bénéficier les propriétaires de logement concernent :

- 1) Opération façade : pour les propriétés situées dans le secteur du village, qui souhaitent rénover leurs facades
- 2) **Opération solaire :** pour l'installation d'un système d'eau chaude sanitaire
- 3) Opération récupérateur d'eau de pluie pour l'achat et l'installation des matériels nécessaires pour la récupération et l'utilisation de l'eau pluviale.
- 4) Amélioration des logements locatifs ainsi que les résidences principales, suivant les critères très précis, par rapport aux différents types de travaux envisagés.

D'autre part, le Conseil d'architecture, Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E. de l'Ariège) donne gratuitement des conseils aux personnes qui désirent construire, ou réhabiliter une maison ; pour bénéficier de conseil gratuit auprès d'un architecte agréé, prendre rendezvous au 05 34 09 78 30.

ETAT CIVIL

Naissances:

Le 01/12/2015, Elenna au foyer de Pauline IZAAC et Hadrien N'GUYEN pour le plus grand bonheur de Nolan Le 12 février 2016, Gabriel au foyer de Gwendoline LEBRAN et Thomas

ZELEZKNIKAR

Mariage

Pour 2016, à ce jour, 4 mariages sont programmés pour le mois de Juillet. Décès

Le 1^{er} Février, disparition tragique

d'Abigaël LEMAIRE-SMITH à l'âge de 19 ans.

Le 19 Mars, décès de Sœur Marie (Simonne LAFFONT DE SENTENAC) à l'âge de 96 ans

Elle a éclairé Madière de sa présence :

Souvenir de Mme Simone Laffont de Sentenac (Sœur Marie décédée en mars 2016 à l'âge de 96 ans)

[...] De famille ariègeoise depuis plusieurs siècles, mon père était officier des haras. Je suis née à Cluny en Saône-et-Loire, sur l'ancien domaine de la célèbre Abbaye.

[...] La guerre a éclaté quand j'avais 18 ans. Années de guerre tragiques et sévères! Peut-on dire qu'on a eu une jeunesse?

[...] Entrée dans un monastère en 1944, j'ai fait mes premiers vœux en 1945 et mes vœux solennels et perpétuels en 1948. Sœur Israël y est entrée en 1963.

[...] En 1965, je me suis sentie appelée à autre chose, quelque chose de plus simple, à un retour dans le monde rural. J'ai donc débarqué

à Baudis dans le Couserans (sœur Israël est restée avec moi) et, a commencé une vie entrecoupée de prières et de service paroissial. [...] En 1967, nous arrivons à la demande de l'évêque à Pamiers mais nous désirions le monde rural et c'est ainsi que nous nous sommes retrouvées à Madière (presbytère), très chaleureusement accueillies par l'abbé Paul Raufaste et intégrées dans sa pastorale. Nous y sommes restées 5 an et n'en gardons que de très bons souvenirs et des anecdotes savoureuses!

[...] Nous voulions construire et la parcelle de Lescousse « Le Paradis » semblait prédestinée à nous accueillir. Nous y avons élevé des abeilles, des moutons, des chèvres...Tout cela sous le regard amical et bienveillant de tous nos voisins, proches ou lointains. A l'abbé Raufaste a succédé. l'abbé Rumeau et après eux, le secteur n'a plus eu de curé résident.

[...] L'abbé Frésard, vicaire général a des-

servi le secteur pendant 8 ans. Ayant de multiples et importantes fonctions, il nous a laissé plus d'activités pastorales.

[...] Quelques mois après l'arrivée de l'abbé Figarol, qui n'a plus souhaité nos services, très âgées, nous nous sommes retirées dans la prière et la retraite. Mais nous gardons avec beaucoup d'entre vous des liens profonds d'amitié [...]

recueillis à l'aube de ses 90 ans

